



Introduction

L'organisation de manifestations sportives internationales offre au Canada la possibilité d'apporter des avantages directs importants à une vaste gamme de priorités gouvernementales et peut faciliter la réalisation d'autres objectifs fédéraux. Les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les bénévoles tirent profit des programmes de formation et de compétition, en plus du legs des programmes et des installations. Les organismes individuels de sport y trouvent aussi leur compte, car ils peuvent mieux se faire connaître, accroître leur influence et voir augmenter le nombre des adeptes de leur sport.

L'économie sort également gagnante : ainsi, des emplois sont créés surtout dans le secteur des petites et moyennes entreprises; l'expansion régionale est stimulée; le tourisme s'intensifie; les exportations augmentent; les infrastructures sont améliorées; enfin, plus de recettes fiscales sont perçues.

Sur le plan social, les avantages sont variés, depuis des expériences de travail uniques, telles la formation et la participation des jeunes, jusqu'à la promotion du bénévolat et à la mise en valeur de la condition physique et de la santé.

L'accueil de manifestations sportives est une occasion de célébrer l'excellence sportive, artistique et culturelle. Elle donnent aux Canadiens et Canadiennes la chance de contribuer à l'expression de leur identité.

Nécessité d'une politique

La politique concernant l'accueil de manifestations sportives internationales (politique d'accueil) est un outil clé de l'approche globale du gouvernement fédéral concernant le développement du sport au Canada. Elle est conçue pour s'harmoniser avec d'autres initiatives gouvernementales essentielles à la vitalité du système sportif. Ensemble, ces efforts visent à maximiser les avantages liés au sport ainsi que ceux se rattachant à d'autres priorités gouvernementales. La politique d'accueil poursuit deux grands objectifs. D'abord, le nombre de manifestations qu'il est possible d'accueillir ne cesse d'augmenter chaque année. En même temps, les coûts inhérents à l'organisation grimpent, alors que



s'allonge la période de présentation des candidatures, de planification et de préparation menant à la tenue d'une manifestation. Le gouvernement fédéral ne pourra investir que dans les manifestations qui procureront des avantages sur les plans sportif, économique, social et culturel.

Le gouvernement fédéral a habituellement fourni une bonne partie des fonds essentiels à l'organisation des manifestations et a souvent été le principal bailleur de fonds relativement aux legs laissés par les manifestations, surtout les grands Jeux. Le modèle de financement recommandé dans la politique d'accueil préconise des partenariats plus étroits entre les gouvernements, le secteur privé et les organismes détenteurs des droits des jeux, tant pour ce qui est de l'organisation d'une manifestation que pour les legs qui en découlent.

Objectifs de la politique

Essentiellement, la politique d'accueil est un cadre décisionnel qui détermine la participation du gouvernement fédéral à l'organisation de manifestations sportives internationales. Elle précise le rôle du gouvernement fédéral sur le plan de l'accueil et sert d'outil décisionnel transparent permettant au gouvernement fédéral d'évaluer les propositions en fonction de critères rigoureux. Enfin, elle vise à assurer que seules les manifestations qui peuvent procurer aux Canadiens et Canadiennes des avantages nets appréciables sur les plans du sport, de l'économie, des affaires sociales et de la culture reçoivent un appui fédéral.

Portée de la politique

La politique d'accueil touche les grands Jeux (par exemple, Les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains), les manifestations thématiques (tels les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord) et les manifestations unisport (les championnats du monde, La Coupe du monde). Elle ne vise pas les Jeux du Canada, ceux-ci relevant d'un accord fédéral-provincial.

Fondement de la politique



Le gouvernement fédéral souhaite appuyer l'accueil d'un nombre raisonnable de manifestations sportives internationales, sous réserve qu'un certain nombre de principes et de conditions soient respectés.

Principes

Possibilité de retirer des avantages nets. Le gouvernement fédéral appuiera uniquement les manifestations qui font avancer les objectifs stratégiques nationaux; qui apportent des avantages nets considérables sur les plans du sport, de l'économie, des affaires sociales et de la culture; qui garantissent des legs importants. Les avantages possibles seront établis au moyen d'un guide d'évaluation (annexe technique) que remplira l'organisme détenant les droits des jeux.

Réalité financière. Indépendamment du fait que tous les critères d'évaluation sont respectés, le gouvernement fédéral n'est pas tenu de subventionner une manifestation. L'octroi d'une aide financière dépend des fonds accessibles et de l'approbation du Cabinet (surtout dans les cas des grands Jeux).

Conditions

Partenariats proactifs. Si un organisme concessionnaire a besoin de fonds fédéraux, il doit en faire la demande avant de présenter une candidature à l'organisme international détenant les droits des jeux.

Apport de legs. Les organismes détenteurs des droits des jeux et les sociétés hôtes doivent investir directement dans les programmes sportifs qui resteront. Les demandes de financement doivent contenir des stratégies qui assureront la continuité des programmes sportifs et garantiront en permanence aux athlètes de haut niveau un accès raisonnable aux installations. Les legs de nature économique, sociale et culturelle, prenant la forme de services et d'avantages à l'intention de l'ensemble de la collectivité, seront également pris en compte.

Aucune garantie en cas de déficit. En aucun temps le gouvernement fédéral n'offrira de garantie en cas de déficit.



Respect des normes fédérales. Les normes fédérales relatives à la *Loi sur les langues officielles* et au manuel du Conseil du Trésor sur les pratiques de communication justes doivent être respectées. Les sociétés hôtes doivent aussi respecter toutes les lois environnementales et tous les principes fédéraux de développement durable et, s'il y a lieu, effectuer les évaluations environnementales en conformité avec la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Elles doivent en outre se conformer aux *méthodes de fonctionnement normalisées* du Programme antidopage canadien.

Financement équitable. La contribution maximale du gouvernement fédérale a été fixée à 35 p. 100 du coût total et ne doit pas dépasser 50 p. 100 du montant total que le secteur public réserve à la manifestation. Le gouvernement fédéral inclura dans le calcul de son appui financier les services directs, indirects et essentiels ainsi que toute contribution relative au legs. Il ne sera pas l'unique bailleur de fonds des legs sportifs.

Appui manifeste de la collectivité. Dans les propositions, il doit être manifeste que la collectivité est suffisamment d'accord pour accueillir la manifestation.

Saine gestion. Les organisateurs doivent faire la preuve qu'ils possèdent les compétences organisationnelles et techniques essentielles à l'organisation réussie d'une manifestation.

Marche à suivre pour présenter une demande

Seules les demandes présentées par les organismes suivants seront prises en considération: 1) organismes canadiens détenteurs des droits de grands Jeux reconnus par une fédération internationale habilitée à sanctionner; 2) organismes nationaux de sport qui satisfont aux exigences d'admissibilité du Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport ou du Cadre de financement et de responsabilité pour les athlètes ayant un handicap du gouvernement du Canada.

Les groupes souhaitant obtenir une aide financière fédérale devront prendre connaissance du guide d'évaluation, joint à l'annexe I. Ce guide renferme une



liste de questions destinée à guider les groupes présentant une candidature dans la préparation de leur demande de financement au gouvernement fédéral. Ces questions reposent sur les principes et conditions de la politique d'accueil et doivent être abordées dans les demandes de financement.

L'annexe II de ce guide renferme les lignes directrices relatives à l'évaluation économique des manifestations sportives internationales. Ces lignes directrices visent à uniformiser l'approche qu'adoptent les groupes demandant une aide financière fédérale pour évaluer les avantages et les retombées économiques de l'organisation d'une manifestation sportive internationale. Elles aideront à assurer l'évaluation cohérente et équitable des demandes de financement fédéral.

Prière de faire parvenir les dossiers d'information et les lettres de demande à

l'adresse suivante :

Unité des grands jeux
Sport Canada
15, rue Eddy, 16^e étage
Terrasses de la Chaudière
Gatineau, Québec
K1A 0M5

Procédure d'examen

Après avoir reçu les demandes de financement, Sport Canada fera l'examen initial de chacune d'elles. Les étapes du processus d'évaluation différeront selon le genre, la portée et le coût de la manifestation ainsi que les avantages s'y rattachant. Dans tous les cas, Sport Canada se chargera de l'évaluation initiale des demandes. S'il s'agit de jeux d'importance, les demandes seront par la suite évaluées au moyen d'un vaste processus interministériel. L'importance de l'appui variera selon la demande, le genre de manifestation et les fonds disponibles.

Pour ce qui est des manifestations thématiques, les demandes de financement seront en général évaluées à l'aide d'un processus interministériel de moindre envergure. Les demandes de financement visant des manifestations unisport seront habituellement évaluées par le ministère du Patrimoine canadien.



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

L'importance de l'appui variera selon la demande, le genre de manifestation et les fonds disponibles.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec l'Unité des grands jeux, Sport Canada, au (819) 956-8130.